

COUR PÉNALE

TRIBUNAL CANTONAL

Cour pénale

Juge président : M. Emmanuel Piaget
Juges : M. Alain Tendon
: Mme Catherine Schuler Perotti
Greffière : Mme Coralie Andrey

Rôle de la session du 1^{er} février 2024
Salle des Etats, Château de Neuchâtel

Heure : Cause : Débats et jugement

8h30 **S. J.** prévenu et appelant
CPEN.2023.41 (EP) (Me Michel Montini)

Lésions corporelles simples aggravées
(art. 123 al. 2 CP) ; tentative de lésions corporelles
simples aggravées (art. 22 cum 123 al. 2 CP) ;
voies de fait (art. 126 CP) ; injures (art. 177 CP) ;
menaces (art. 180 CP) ; contraintes (art. 181 CP) ;
dénonciation calomnieuse (art. 303 CP)

Ministère public intimé

S. A.-S. plaignante et intimée
(Me Skander Agrebi)

R. J. F. plaignant et intimé
(Me Pierre-Henri Dubois)

Par ordre de la présidente
de la Cour pénale

La greffière